

COMMUNE DE ST VINCENT DE BARRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15 Avril 2015 à 19 h 00.

Etaient présents : Mmes/MM. Paul SAVATIER, Jean-Claude CALLON, Dominique CHAIZE, Bernadette DEMANGE, Muriel BRUNEAU, Corinne AVENAS, Sophie LALLEMAND, Magali LAMBERT, Marie VIGNAL, Christian CHEBANCA, Stéphane BONNET.

Etaient absents excusés : Françoise PELLORCE, Michel JOURDAN, Jean-Luc VIRMAUX, Véronique BROUT.

Etaient absents ayant donné procuration : Françoise PELLORCE à Paul SAVATIER, Véronique BROUT à Dominique CHAIZE.

Etaient absents:

Désignation du secrétaire de séance : Marie VIGNAL.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 Mars 2015 est mise aux voix : Adopté à l'unanimité.

1/ Complément d'attribution de subvention communales :

Le maire propose au conseil de compléter le tableau des subventions accordées par la commune pour 2015 comme suit : ,

ASSOCIATIONS COMMUNALES OU AGISSANT SUR LE TERRITOIRE DU RPI		
SAHAJA YOGA	100,00 €	Animation des Temps Activités Péricolaires

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
CONSIDERANT la proposition du maire,
DECIDE de compléter le tableau des subventions communales comme ci-dessus pour l'année 2015,
CHARGE le maire d'effectuer le mandatement correspondant.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2/ Redevance assainissement – Taux 2015 :

M. Le maire rappelle au conseil que la redevance d'assainissement est actuellement fixée à 0,70 € le m3, il propose de fixer ce montant à 0,75 € / m3 d'eau consommé par les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif. Secteur le Village et secteur Le Serre, à partir de l'année 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

Vu le rapport du maire,

DECIDE de fixer le montant de la redevance assainissement à 0,75 € / m3 d'eau consommé, par les abonnés raccordés aux réseaux d'assainissement collectif,
CHARGE le Maire d'établir et signer tout document utile.

Vote : Adopté à l'unanimité.

3/ Vote du budget communal 2015 :

Présentation au conseil du projet de budget communal pour l'exercice 2015, il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 657 940,00 €

Recettes : 1 657 940,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 099 770,00 €
Recettes : 1 099 770,00 €

TOTAL PREVISIONS DEPENSES BUDGET 2015 : 2 757 710,00 €

TOTAL PREVISIONS RECETTES BUDGET 2015 : 2 757 710,00 €

Vote : Adopté à l'unanimité.

4/ Vote du budget annexe assainissement 2015 :

Présentation au conseil du projet de budget annexe assainissement pour l'exercice 2015, il s'équilibre comme suit :

SECTION DE D'EXPLOITATION :

Dépenses : 72 070,00 €
Recettes : 72 070,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 264 829,00 €
Recettes : 264 829,00 €

TOTAL PREVISIONS DEPENSES BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 : 336 899,00 €

TOTAL PREVISIONS RECETTES BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 : 336 899,00 €

Vote : Adopté à l'unanimité.

5/ Signature d'un contrat de location d'un bâtiment pour organisation d'un atelier et rangement du service technique :

Le Maire informe de la possibilité de louer à M. SALLEE Alexandre, une partie de son hangar appelé la « chèvrerie », afin de pouvoir organiser un atelier et le rangement du matériel communal, indispensable au fonctionnement du service technique de la mairie.

Il propose donc d'établir un contrat de location avec M. SALLEE Alexandre, pour un loyer annuel de 1 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vu le rapport du maire, et la nécessité de pouvoir utiliser un atelier pour le service technique,

ACCEPTTE de passer un contrat de location avec M. SALLEE Alexandre,

CHARGE le Maire de signer le contrat de location correspondant, et tout document nécessaire.

Vote : Adopté à l'unanimité.

6/ Signature d'un bail de location d'une parcelle de terrain pour stationnement et retournement à l'école et la cuisine centrale :

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de solliciter l'accord de M. DESCOURS Gabriel propriétaire de la parcelle contiguë à la cuisine centrale, afin d'établir un bail de location, pour permettre une meilleure organisation du stationnement pour les véhicules des personnels de la cuisine centrale et de l'école, et de retournement pour les livraisons d'accès professionnels pour le remplissage du silo bois et de la cuve de gaz.

Cela concerne une partie de la parcelle ZD N° 403, de forme triangulaire, contiguë sur un côté avec la parcelle ZD N° 401 sur 75 m environ et sur la parcelle ZD N°10 sur 20 m, d'une superficie de 7 à 800 m².

Il propose un loyer annuel de 100 €, et précise qu'une indemnité à calculer selon les barèmes et modalités de la Chambre d'agriculture, sera versée à l'exploitant M. Jean-Claude LAURENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vu le rapport du maire,

ACCEPTTE l'établissement d'un bail de location par Me SABATIER Notaire à Privas, avec M. DESCOURS Gabriel, dans les conditions énoncées ci-dessus,

CHARGE le Maire de signer tout document utile.

Vote : Adopté à l'unanimité.

7/ Demande de subvention au SDE07 pour extension de l'éclairage public du parking verger, et modification de la « Tour prison » :

M. Le Maire informe le conseil de la nécessité d'accroître le réseau éclairage public au village, afin de sécuriser l'accès piéton au parking « Verger ».

Il propose de solliciter le SDE 07 afin de réaliser des travaux sur le patrimoine d'éclairage public.

Ces travaux peuvent être subventionnés, c'est pourquoi M. le Maire propose au conseil de solliciter auprès du SDE07 une subvention correspondant à ces travaux.

Montant des travaux HT :	9 975.54 € HT
Taux de subvention sollicitée	50 %
Montant de subvention sollicité :	4 987,77 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vu le rapport du maire,

DECIDE de solliciter le S.D.E. 07 pour la subvention correspondante,

CHARGE le Maire d'établir et signer tous documents nécessaires.

Vote : Adopté à l'unanimité.

M. Le Maire informe le conseil de la nécessité de réaliser des travaux d'électrification sur la « Tour prison ».

Il propose de solliciter le SDE 07 afin de réaliser des travaux sur le patrimoine d'éclairage public.

Ces travaux peuvent être subventionnés, c'est pourquoi M. le Maire propose au conseil de solliciter auprès du SDE07 une subvention correspondant à ces travaux.

Montant des travaux HT :	5 469,46 € HT
Taux de subvention sollicitée	50 %
Montant de subvention sollicité :	2 734,73 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vu le rapport du maire,

DECIDE de solliciter le S.D.E. 07 pour la subvention correspondante,

CHARGE le Maire d'établir et signer tous documents nécessaires.

Vote : Adopté à l'unanimité.

8/ Signature du Projet d'Education Territorial :

M. le Maire rappelle au conseil la mise en place sur les écoles du R.P.I., de la réforme des rythmes scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2014.

Il informe que le Projet Educatif Territorial, mentionné à l'article D.521-12 du Code de l'Education, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

L'élaboration du Projet Educatif Territorial a été placée sous l'autorité d'un Comité de pilotage, et constitué d'élus municipaux, de représentants de l'Education Nationale, de parents d'élèves et de partenaires associatifs. Ce Comité de pilotage a pour mission de fixer les objectifs et de définir le périmètre du Projet Educatif. Il se réunit annuellement pour évaluer l'impact des actions.

M. le Maire donne connaissance au conseil de ce projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE le Projet Educatif Territorial établi pour les communes de St Vincent de Barrès, St Lager Bressac et St Bazile fonctionnant en Regroupement Pédagogique Intercommunal,

CHARGE le Maire de signer le projet éducatif et tout document y afférant.

Vote : Adopté à l'unanimité.

9/ Optimisation du service de collecte des ordures ménagères :

M. le Maire rappelle au conseil que depuis la prise de compétence « Service collecte ordures ménagères » par la communauté de communes Barrès-Coiron, c'est la société SITA qui effectue ce service. Actuellement, il y a une collecte des points de regroupement les lundis matin, et une collecte porte à porte et points de regroupement le jeudi matin.

L'étude du passage en régie de la collecte, avait pour but d'optimiser les tournées, et d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire des communes de la communauté.

M. le Maire précise informe qu'un groupe de travail a analysé le dossier

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vu le rapport du Maire,

Après avoir étudié le dossier de proposition pour optimiser le service de collecte des ordures ménagères sur la commune de St Vincent de Barrès,

ACCEPTE LA PROPOSITION du projet d'optimisation du service de collecte qui précise :

- ✓ De supprimer le service de collecte en « porte à porte »,
- ✓ De collecter les points de regroupement deux fois par semaine toute l'année.

CHARGE le Maire de faire valoir cette décision auprès de la communauté de communes Barrès-Coiron.

Vote : Adopté à l'unanimité.

10/ Projet d'acquisition « Maison LAFFONT » :

M. le Maire informe le conseil du projet d'acquisition de la «Maison LAFFONT » sise au village parcelle ZD N° 387, (zone PLU Uv) ainsi qu'un terrain attenant (parcelle ZD N° 385).

Dans cette maison, la commune pourrait développer du logement pour personnes âgées ou l'installation de professions médicales ou paramédicales (kiné, infirmier...), pour lesquels la demande existe.

Il précise qu'en son temps, la Commune a déjà acheté à Mme LAFFONT, une grande partie du terrain attenant. Des parkings et stationnements y sont maintenant réalisés.

La propriété de M. LAFFONT se compose également de 3 parcelles de forêt au lieu-dit La Bourse (parcelle D N° 139-140 et 141) dont la commune possède des parcelles limitrophes et à proximité, et pour lesquelles elle souhaite se porter acquéreur.

Le prix de vente de la parcelle ZD N° 387 a été fixé à 70 000 € par le juge des tutelles auprès du Tribunal d'Instance d'Aubenas.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vu le rapport du Maire, sur le projet d'acquisition de la propriété LAFFONT,

ETANT ENTENDU :

- que l'acquisition de cette maison est réaliste aux fins d'y implanter des activités médicales ou paramédicales, ou logements locatifs pour personnes âgées,
- que la maison est acquise avec les meubles. Le mobilier sera d'abord mis à disposition de M. Didier CHAVE (membre de la famille), puis la Commune en fera son affaire,
- que l'accès à la parcelle ZD 384 pourra être formalisé à partir du nord de la parcelle ZD 355, appartenant à la commune, sous la forme d'une servitude à établir au profit de M. Didier CHAVE. Une modification des délimitations cadastrales pourrait intervenir, y compris pour conserver le talus en propriété communale et réaliser un accès piétonnier et éclairage public de la montée.

DONNE son accord de principe sur l'acquisition de ce bien,

PRECISE que cette acquisition concerne la maison, le terrain attenant et les 3 parcelles boisées,

CHARGE le Maire de réaliser les démarches et de signer tout document utile.

Vote : Adopté à l'unanimité.

11/ : Questions diverses :

- ❖ Acquisition intercommunale d'un broyeur à végétaux
- ❖ Acquisitions foncières et immobilières
- ❖ Itinéraire de liaison avec la voie douce de la Payre
- ❖ Plan d'adressage

ELUS :	PRESENCE	SIGNATURES :
Paul SAVATIER	X	
Jean-Claude CALLON		
Bernadette DEMANGE		
Dominique CHAIZE		
Marie COSTE		
Michel JOURDAN	Excusé	/
Stéphane BONNET		
Muriel BRUNEAU	I	
Magali LAMBERT		
Corinne AVENAS		
Christian CHEBANCE		
Françoise PELLORCE	A donné procuration à P. SAVATIER	
Véronique BROUT	A donné procuration à D. CHAIZE	
Jean-Luc VIRMAUX	Excusé	/
Sophie LALLEMAND		